

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 9 avril, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 30 mars, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle des fêtes.

**Etaient présents :** Tristan DUVAL, Nicole GUYON, Emmanuel PORCQ, Nadine LEGUEDOIS, Sébastien DELANOE, Colette CRIEF, François BURLLOT, Béatrice DE SELVE, Jean-Pierre TOILLIEZ, Monique BOURDAIS, Didier CUDELOU DE BAQUE, Anne-Marie DEPAIGNE, Jean-Louis LEPETIT, Annie RICHARDOT, Mohammed EL RHOUL, Claude GENERAT, Michel BERKANI, Joëlle CARBON-LENOIR, Julien CHAMPAIN, Pauline MARSAULT, Laurent MOINAUX.

**Etaient absents :** Céline LECOEUR, Denis LEBLANC, Marie-Hélène CHENEAU, Charlotte MELNICK, Frédéric GASPIN, Pascal FATON.

Monsieur Sébastien DELANOE est élu secrétaire de séance.

### **SOMMAIRE**

- Mode de gestion pour la construction du musée Belle Epoque
- Vote des taux d'imposition
- Groupement de commandes acquisition de licence antivirus
- Tarifs piscine 2018 – modification
- Tarifs service jeunesse
- Mise à disposition gratuite de la piscine municipale
- Politique générale dédiée à la vie associative à Cabourg
- Octroi de subventions 2018 aux associations
- Octroi de subventions 2018 aux associations participant à la réalisation d'une manifestation
- Octroi d'une subvention exceptionnelle à la Bibliothèque pour tous
- Conventions annuelles d'objectifs et de moyens avec des associations pour des subventions supérieures à 23 000 euros
- Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Société hippique
- Convention avec l'association la Salicorne
- Convention avec la société La Pièce
- Subvention Soliha
- Adhésion au syndicat mixte pour l'insertion sociale et professionnelle du Pays d'Auge Nord
- Tableau des effectifs
- Comité technique commun entre la ville et le CCAS
- Comité hygiène sécurité et conditions de travail CHSCT commun entre la ville et le CCAS

## **Monsieur le Maire ouvre la séance**

### **Monsieur le Maire**

J'aimerais que l'on ait une pensée pour une dame qui nous a quittée et qui a été très engagée dans la vie municipale Cabourgeaise que tout le monde connaissait. Madame Belfort qui a été conseillère municipale pendant de nombreuses années et qui était impliquée dans de nombreuses associations. Une dame avec beaucoup de cœur qui a eu du courage aussi lorsque son mari la quitté, que l'on connaît tous depuis de nombreuses années, ses obsèques auront lieu demain matin. Nous avons une pensée toute particulière pour son fils, je voudrais si vous le voulez bien que l'on fasse une minute de silence en souvenir de madame Belfort.

Le compte rendu des décisions du Maire, il s'agit de diverses conventions notamment avec la start-up Fizzer de Dives-sur-Mer, créateurs de cartes postales, que certains ont pu envoyer grâce à l'application à titre gracieux.

Signature d'une convention avec la société de Jérôme Neutre dans le cadre du projet du musée Belle Epoque Marcel Proust pour un montant de 20 000 euros.

La convention pour le spectacle d'Alex Visorek pour 4747.50 euros.

Franck Ferrand qui sera présent le 5 mai à Cabourg pour un montant de 12 132 euros.

Le marché de rénovation des escaliers des terrasses extérieures du Grand Hôtel dont les travaux vont bientôt commencer, pour un montant de 79 291 euros. La recherche de mécénat pour le musée Proust Belle Epoque.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions suivantes

Signature d'une convention de partenariat avec la société Fizzer offrant 7000 bons pour l'envoi d'une carte via l'application Fizzer à l'occasion de la cérémonie des vœux,  
Cession à titre gracieux des anciens modules du skate park à l'association BMX Martragny,  
Signature d'une convention de partenariat avec la société Météo France pour un montant de 1486 euros HT

Signature d'une convention avec la société Jérôme Neutres dans le cadre du projet du musée Belle Epoque Marcel Proust pour un montant de 20 000 euros HT,

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un local à Cap Cabourg avec le syndicat de copropriété Century 21 pour le montant des charges locatives,

Renouvellement de la convention avec l'APAEI Côte Fleurie pour l'année scolaire 2017/2018 pour l'utilisation de la piscine municipale de Cabourg,

Signature d'un contrat de cession avec la SAS « Juste pour rire » à l'occasion du spectacle d'Alex Vizorek le 26 mai 2018 à la Sall'in pour un montant de 4747,50 euros TTC,

Signature d'un contrat de cession avec JMD Production à l'occasion du spectacle de Franck Ferrand le 5 mai 2018 à la Sall'in pour un montant de 12 132,50 euros TTC,

Marché de nettoyage et d'entretien des locaux de la ville de Cabourg avec la Société Mileclair pour un montant de 48 621,60 euros TTC,

Marché de rénovation des escaliers et des terrasses extérieures du Grand Hôtel avec la société Atelier de la Pierre pour un montant de 61 028,40 euros TTC pour la tranche ferme et pour un montant de 79 291,36 euros TTC pour la tranche conditionnelle,

Marché de fournitures et de livraison de matériaux de construction avec la SAS Bataille et matériaux pour un montant pour le lot 1 (matériaux de maçonnerie) de 15 000 euros TTC, pour le lot 2 (matériaux voirie et réseaux divers) de 6000 euros TTC, pour le lot 3 (matériaux de plâtrerie sèche, isolation) de 15 000 euros TTC,

Marché de fournitures et livraison de produits d'entretien avec la société Parédes Rennes pour un montant de 30 000 euros TTC,

Signature d'une convention avec Pathé Live relative aux retransmissions à la Sall'in pour la saison 2017/2018 pour un montant de 2200 euros TTC,  
Signature d'un contrat de cession avec Musique sur mer pour un concert de gospel par l'ensemble vocal Duodecim le 24 mars 2018 pour un montant de 750 euros,  
Marché à procédure adaptée relatif à la prestation de recherche de mécénat pour le projet de musée Marcel Proust Belle Epoque à Cabourg avec Artistik Bazaar pour un montant de 28 800 euros TTC,  
Marché pour l'extension de la vidéo protection et le contrat de maintenance avec la société 2AD pour un montant de 36 000 euros TTC pour le lot 1, 7620 euros TTC pour le lot 2 et 4272 euros TTC pour le lot 3,  
Signature d'un avenant au contrat Docapost Localeo pour un coût mensuel de 243,75 euros HT,  
Signature d'une convention avec l'Association Bac Environnement pour l'entretien des espaces verts pour un montant de 9000 euros HT.

Le Conseil municipal en prend acte.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **1-Mode de gestion pour la construction du musée Belle Epoque**

Vu la délibération du 11 décembre 2017 concernant la convention de mécénat en vue du financement et de la réalisation du projet de musée Marcel Proust Belle Epoque,  
Vu la réponse de Direction Départementale des Finances Publiques en date du 16 février 2018 concernant la demande de rescrit fiscal,  
Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 6 avril 2018,

Pour rendre réalisable le projet de construction du musée Marcel Proust Belle Epoque, une politique de mécénat a été mise en œuvre afin d'obtenir une contribution financière ou en nature de mécènes directement intéressés par ce projet à vocation culturelle mais aussi scientifique et sociale. Il est nécessaire de choisir parmi les différents modes de gestion des missions de services publics éligibles pour ce projet de construction du musée :

La gestion en régie

La collectivité gère directement le service en prélevant sur son budget les moyens financiers, et en utilisant ses propres moyens en matériel et en personnel. Toutes les dépenses engagées sont imputables au budget de la collectivité.

La gestion par un établissement public

L'établissement public est une personne morale de droit public doté de la personnalité morale. Toutefois, il est rattaché à la collectivité qui l'a créé. La collectivité vote chaque année une somme d'argent qui est virée sur le compte de l'établissement public pour lui permettre de faire face à ses missions. Ce mode de gestion, implique que des représentants de la collectivité siègent au Conseil d'administration afin de contrôler les choix de cette structure indépendante juridiquement de la collectivité.

La gestion déléguée

Le mode de gestion déléguée permet à la collectivité de confier à une entreprise privée ou à une personne publique l'exécution d'un service public tout en conservant la maîtrise de celui-ci. L'entreprise est alors chargée de l'exécution du service. Elle l'assure avec son propre personnel selon les méthodes de la gestion privée et à ses risques et périls. La commune lui

octroie en contrepartie un monopole d'exploitation du service

Le fonds de dotation

« Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocables et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général ». (Loi dite LME du 4 août 2008. art 140 a 2) . Le fonds de dotation peut être créé par toute personne physique ou morale (personne publique, association, fondation, société, congrégation etc.), seule ou à une œuvre ou un programme d'actions déterminé, au regard de son importance ou de sa particularité.

La société publique locale

Il s'agit d'une société anonyme dont le capital est détenu à 100% par au moins deux collectivités territoriales. De ce fait, elles n'ont pas à être mises en concurrence contrairement aux sociétés d'économie mixte qui, par la simple présence d'au moins un actionnaire privé dans leur capital, évoluent dans le champ de la concurrence

A ce jour, la création du musée implique l'usage des moyens financiers et humains de la collectivité. De nombreux agents du service communication travaillent sur le projet, le bien immobilier appartient à la collectivité et les dépenses pour permettre sa création sont réalisées par la ville.

Afin de pouvoir percevoir directement ces fonds, la ville a effectué une demande de rescrit fiscal auprès de la Direction Départementale des Finances publiques. L'activité doit être désintéressée pour obtenir ce rescrit. La gestion en régie directe apparaît être la plus adaptée à ce type de projet et à la politique de mécénat menée.

La présente délibération ne concerne que la construction du musée ; le choix du mode de gestion de l'exploitation du musée fera l'objet d'une prochaine délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour une gestion du projet de construction du musée Marcel Proust Belle Epoque en régie directe.

### **Monsieur le Maire**

Le musée Belle Epoque qui est un des projets importants de cette mandature qui verra le jour sur la fin d'année 2019 puisque l'on souhaite célébrer le centenaire du prix Goncourt à ce moment-là. Nous avons d'ailleurs plaisir à accueillir Pierre Assouline, Président du salon du livre cette année et membre du jury du prix Goncourt.

Le jury du prix Goncourt sera à Cabourg en 2019 pour annoncer non pas le gagnant du prix Goncourt mais les derniers finalistes de ce prix prestigieux. Nous avons évoqué les différentes réflexions sur la gestion qui était possible dans le cadre du projet de construction. Nous avons la possibilité de faire une gestion en régie, c'est-à-dire directement avec du personnel municipal et géré par la collectivité avec des dépenses et des recettes imputables au budget global.

On pense que la gestion en régie directe paraît le plus adapté à ce type de projet et à la politique de mécénat. Il s'agit bien entendu du projet du musée, une fois que la phase projet sera construite et réalisée nous rentrerons dans la phase opérationnelle.

Cette phase opérationnelle fera elle l'objet d'une autre réflexion dans le mode opératoire, à la régie se substituera un autre mode de gestion vraisemblablement par l'EPIC, une des

pistes qui est proposée. Nous avons la compétence tourisme qui est intercommunale, réfléchir au sein d'une SPL notamment en intégrant les autres lieux culturels et touristiques du territoire que sont la Batterie de Merville, le musée Pegasus, à conditions de conventionner avec le département la zone de la baie de Sallenelles.

### **Julien Champain**

Fidèle à nos convictions nous voterons contre cette délibération, on considère que l'argent public qui va y être investi est excessif.

### **Monsieur le Maire**

C'est noté, et je comprends que c'est beaucoup d'argent public, mais encore une fois si on compare les sommes qui sont mises dans le projet de ce musée, qui ne dépassent pas les 4 millions d'euros. Je vous invite à regarder les projets de musées qui sont à 10, 12 ou 15 millions d'euros. Comparaison n'est pas raison, mais nous sommes sur des montants extrêmement faibles sur un projet aussi structurant et valorisant, que ce projet de musée Proust Belle Epoque qui sera j'en suis sûr un moment du parcours touristique et culturel au sein de la région.

**Pour : 17 - Contre : 4**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

## **2-Vote des taux d'imposition**

Vu l'article L 2331-3 du Code Général de Collectivités Territoriales,  
Vu l'article D1612-1 1° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget primitif 2018,  
Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 6 avril 2018,

Monsieur le Maire précise que chaque année le Conseil Municipal doit voter les taux des trois impôts directs de la Commune.

Concernant la taxe d'habitation, la loi de finances 2018 a instauré un nouveau dégrèvement sur la taxe d'habitation afin d'épargner les personnes aux revenus modestes. Les contribuables concernées vont constater une diminution de leur imposition de taxe d'habitation de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et en seront totalement exonérés en 2020.

Depuis 4 ans, l'équipe municipale doit faire face à une baisse importante de recettes, liée notamment à la baisse des dotations pour un montant approchant un million d'euros. Malgré cette situation, conformément à l'engagement de l'équipe municipale et afin de compenser l'augmentation des taux de NCPA liée à la fusion des intercommunalités, la fiscalité directe va baisser en volume en 2018.

Si les taux étaient maintenus, selon l'état fiscal annexé à cette délibération, le produit attendu serait de 9 039 828 euros. La compensation de l'augmentation mécanique des taux de l'intercommunalité, entraîne un produit attendu de 8 771 225 euros. Cette baisse se fera selon la méthode de la variation différenciée des taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition 2018 de la manière suivante :

- taxe d'habitation	12,29 %
- foncier bâti	27,32 %
- foncier non bâti	30,37 %

### **Monsieur le Maire**

Vous savez que ces taux sont votés chaque année par le conseil Municipal et depuis 4 ans nous avons pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts. Essentiel pour nous dans le projet municipal. Ce projet municipal est en train d'être modifié puisque dans le cadre du pacte fiscal qui a été voté au niveau de l'intercommunalité, les Cabourgeais vont subir une hausse de leurs impôts, liée à la part intercommunale. Nous allons voter une diminution des taux de la ville, chose rare, une diminution qui va être neutre pour les contribuables puisqu'avec la hausse de la Communauté de Communes se sera les mêmes montants qui seront payés par la plupart des foyers. A noter que la Collectivité fait cet effort et j'en suis d'autant plus fier car c'est la seule collectivité à le faire, cela témoigne aussi d'une saine situation comptable, nous aurons l'occasion d'y revenir pendant l'année 2018 puisque nous attendons des retours d'analyses de la Chambre Régionale des Comptes qui a audité récemment les comptes de la ville de Cabourg.

### **Nicole Guyon**

On est dans une conjonction double, puisque l'Etat modifie aussi les taxes d'habitation. Il nous semblait naturel compte tenu des montants d'imposition, c'est-à-dire 27 000 pour une part plus 16 000 pour une deuxième part, plus 6000 par enfant. Nous avons intégralement reporté la baisse de ces taux sur le foncier bâti et le foncier non bâti. La ville fait un effort de 262 597 euros qui est reporté sur ces deux bases d'imposition. Pour le contribuable comme l'a expliqué Monsieur le Maire ce sera neutre. Effectivement sur la taxe d'habitation l'ensemble des contribuables ayant un plafond d'imposition plus élevé sera moins impacté, nous redistribuons l'intégralité de la taxe sur les taux fonciers et taux fonciers non bâtis.

### **Laurent Moinaux**

Nous voterons contre cette baisse d'impôts bâtis et non bâtis, car nous n'avons pas l'analyse complète de ce que cela représentera pour les Cabourgeais.

### **Nicole Guyon**

Pour ce qui est du foncier non bâti, nous avons répercuté l'augmentation de NCPA.

### **Monsieur le Maire**

L'assiette de personnes est très large et notamment avec ce mécanisme mis en place. On peut se féliciter de la baisse d'impôts même si vous auriez souhaité que cela impacte tous les taux. Et le fait de ne pas augmenter les impôts, qui sera peut-être une première

dans le Calvados pour une commune comme la notre depuis 17 ans, c'est assez exceptionnel.

**Pour : 17 - Contre : 4**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **3-Groupement de commandes acquisition de licence antivirus**

Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juillet 2016, 2 décembre 2016 et 6 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, avec intégration des communes d'Escoville, Saint-Samson et Touffréville,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, portant extension du périmètre de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge aux communes de Beaufour-Druval, Beuvron-en-Auge, Gerrots, Hotot-en-Auge, Rumesnil et Victot-Pontfol,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2017, relative à la mise en place d'un service commun informatique avec les communes de Cabourg, Dives-sur-Mer, Merville Franceville, Houlgate, Gonneville-sur-Mer,  
Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 6 avril 2018,

Considérant la nécessité d'acquérir des licences antivirus afin d'assurer la pérennité des données numériques et la sécurité de l'infrastructure informatique des communes de Cabourg, Dives-sur-Mer, Merville Franceville, Houlgate, Gonneville-sur-Mer et de la communauté de communes,

Considérant que les différentes parties prenantes ont apprécié l'opportunité de fédérer leur action en se constituant en groupement de commandes,

Considérant que cette action s'inscrit dans la volonté réciproque d'une simplification de gestion de la sécurisation des systèmes informatiques sur l'ensemble du parc géré par le service commun informatique et permettra des économies d'échelle par la massification de la commande,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les modalités de fonctionnement du groupement de commandes par une convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'approuver la convention de groupement de commande avec la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, les communes de Dives-sur-Mer, Houlgate, Gonneville-sur-Mer et Merville Franceville annexée à la présente délibération et relative à l'acquisition de licences antivirus

D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande annexée à la présente délibération.

#### **Monsieur le Maire**

Il s'agit de licences d'antivirus dans le cadre d'une mutualisation qui est proposée et de permettre à un certain nombre de communes comme Cabourg, Dives-sur-Mer, Merville

Franceville, Houlgate, Gonneville-sur-Mer et de la Communauté de Communes, d'acquérir des licences antivirus. Cette mutualisation est très positive et suivie avec attention par Emmanuel Porcq qui fait partie de cette commission et que je remercie.

**Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

#### **4-Tarifs piscine 2018 – modification**

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances en date du 6 avril 2018,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2017,

Le Conseil municipal a délibéré le 11 décembre 2017 sur le vote des tarifs 2018 de la piscine.

Une erreur s'est glissée sur la délibération ; il y a lieu de lire NCPA et non pas CCED.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs 2018 de la piscine modifiés comme suit :

	<b>TARIFS 2017</b>	<b>TARIFS 2018</b>
<b>ENTREES</b>		
Entrée adulte	5,10 €	5,10 €
Entrée enfant (-18 ans)	3,60 €	3,60 €
Entrée carte jeune (- 25 ans)	1,40 €	1,40 €
10 entrées adulte cabourgeais	30,00 €	30,00 €
10 entrées enfant cabourgeais (-18 ans)	15,00 €	15,00 €
10 entrées adulte non cabourgeais	44,00 €	44,00 €
10 entrées enfant non cabourgeais (-18 ans)	22,00 €	22,00 €
<b>LECONS (droit d'entrée compris)</b>		<b>TARIFS 2018</b>
	<b>TARIFS 2017</b>	
<u>Hors période d'ouverture au public</u>		
Le cours collectif cabourgeais	5,20 €	5,20 €
Le cours collectif non cabourgeais	11,50 €	11,50 €
<b>droit d'entrée non compris</b>		



<u>Pendant la période d'ouverture au public</u>		
Leçons individuelles cabourgeais	160,00 € ( les 10 )	160,00€(les10)
Leçons individuelles cabourgeais	17,00 € ( l'unité )	17,00€(l'unité)
leçons individuelles non cabourgeais	240,00 € ( les 10 )	240,00€(les10)
leçons individuelles non cabourgeais	26,00 € ( l'unité )	26,00€(l'unité)
leçons semi-collectives cabourgeais *	55,50 € ( les 10 )	55,50 €(les10) 6,20€(l'unité)
leçons semi-collectives cabourgeais	6,20 € ( l'unité )	)
leçons semi-collectives non cabourgeais	83,00 € ( les 10 )	83,00 €(les10)
leçons semi-collectives non cabourgeais	9,00 € ( l'unité )	9,00€(l'unité)

\* leçons semi-collectives : 3 personnes au maximum.

	Tarifs 2017	TARIFS 2018
<b>GROUPE ENCADRE (10 à 20 personnes)</b> <b>Pendant la période d'ouverture au public</b>		
entrée adulte cabourgeais	3,10 €	3,10 €
entrée enfant cabourgeais (-18 ans)	2,20 €	2,20 €
entrée adulte non cabourgeais	4,20 €	4,20 €
entrée enfant non cabourgeais (-18 ans)	2,30 €	2,30 €
<b>BEBE NAGEUR</b> Entrée à l'unité par famille Carte annuelle	4,00 € 83,00 €	4,00 € 83,00 €
<b>SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS D'HANDICAPES</b> <b>Cabourg</b> <b>N.C.P.A</b> <b>Hors N.C.P.A.</b>	Gratuit 2,60 € 3,00 €	2,60 € 3,00 €
<b>LOCATION DU BASSIN (l'heure)</b> Location pour les Cabourgeais Location associations ou clubs non cabourgeais	31,50 € 62,00 €	31,50 € 62,00 €
Aquagym - aquados - cours de natation adulte (cours de 45')	7,80 € (l'unité) 72,50 € (les 10)	7,80 €(l'unité) 72,50 €(les 10)

Le Conseil municipal accorde également les gratuités suivantes et acte certaines modalités de fonctionnement :

---

En cas de dépassement horaire, toute heure entamée est due.  
Location du bassin gratuite pour Surf rescue et Cadiho plongée.  
Les entrées des écoles et du collège de Cabourg sont gratuites.  
La ville de Cabourg perçoit une subvention pour les collèges.  
Le mercredi : les seniors, parents et enfants bénéficient du tarif de groupe.  
Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.  
Les maîtres-nageurs de la piscine bénéficient du tarif cabourgeois pour la location du bassin.

### **Monsieur le Maire**

Nous avons les tarifs qui sont renouvelés à l'identique de 2017, sachant que ce sont des tarifs que l'on vous proposera jusqu'à la fin du mandat. L'idée c'est de maintenir ces tarifs jusqu'à l'arrivée de la nouvelle future piscine intercommunale. Puisque déjà les projections sur les tarifs de la nouvelle piscine intercommunale projettent un montant d'entrée à 6 euros.

Concernant le devenir de la piscine de Cabourg, nous avons rencontré la semaine dernière les représentants du Groupe Accord, ils mènent une étude, nous aurons un retour de leur part au mois de septembre pour savoir s'ils souhaitent l'intégrer au dispositif du Grand Hôtel avec un spa. Sinon nous devons chercher un autre opérateur ou un autre projet, car on peut faire autre chose de cette piscine. Notre préférence va vers une rétrocession sous forme de location dans la continuité du bail existant au groupe Accor.

### **Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **5-Tarifs service jeunesse**

Vu l'avis de la Commission jeunesse en date du 5 avril 2018,

Vu l'avis de la Commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

La ville de Cabourg, dans le cadre de sa politique jeunesse, soutient la réalisation d'activités et de sorties diverses à destination des jeunes.

Ces projets s'inscrivent dans les axes du projet éducatif de territoire en permettant aux jeunes de pratiquer des loisirs en dehors de la commune.

Pour leur permettre de partir sur un temps plus long pendant les vacances scolaires, le service propose d'organiser des mini camps, des colonies de vacances hors Cabourg de plus de 3 nuitées à destination des enfants et jeunes de 6 ans à 18 ans.

De même il est proposé aux jeunes des sorties sur le temps des vacances scolaires et hors scolaires dans la région et hors département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs suivants :

- mini camps : 12.50 euros la nuitée
- colonies : 25 euros la nuitée  
Pension complète et trajet compris

#### Sorties familles accompagnées des enfants:

- parc d'attraction : (si entrée moins de 25 euros) : 12 euros adultes - 8 euros enfants  
(si entrée plus de 25 euros) : 45 euros adultes - 30 euros enfants
- Musée : 10 euros adultes – 6 euros enfants  
Trajet compris – pique-nique à la charge des familles

#### Sorties planète jeunes :

- Sorties foot : 6 euros / bowling : 5 euros / laserquest : 6 euros
- Sorties patinoire Caen : 3 euros
  
- Sorties exceptionnelles\* (ex : parc d'attraction) : 30 euros si inscrit à planète jeunes  
40 euros si non inscrit à planète jeunes

\*Ce tarif comprend le transport et l'encadrement des jeunes

**VOTE : Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **6-Mise à disposition gratuite de la piscine municipale**

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

Vu le courrier en date du 8 mars 2018,

Le Club USOM NATATION de Mondeville sollicite la mise à disposition de la piscine municipale du 29 avril au 4 mai 2018 pour un stage de natation enfants.

Eu égard aux relations existantes entre la Ville de Mondeville et celle de Cabourg, il est proposé une mise à disposition gratuite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la gratuité pour la mise à disposition de la piscine municipale du 29 avril au 4 mai 2018 au Club USOM Natation de Mondeville.

#### **Monsieur le Maire**

Le Club de Mondeville sollicite la mise à disposition gratuite de la piscine Municipale pour un stage de natation enfants. Comme chaque année dans le cadre des séjours que la ville de Mondeville organise sur son site de Cabourg.

**Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **7-Politique générale dédiée à la vie associative à Cabourg**

Vu l'avis de la Commission vie associative en date du 4 avril 2018,

La Ville de Cabourg a la chance de bénéficier d'un tissu associatif riche, dense, diversifié et très actif.

Par leur action quotidienne, les associations poursuivent des objectifs majeurs pour le développement social du territoire. Il existe plus de 70 associations sur notre territoire agissant dans de multiples domaines : sportif, culturel, patriotique, évènementiel, solidarité, loisirs et sensible à la place majeure qu'occupent les associations dans la vie du territoire, la Ville de Cabourg a fait, de longue date, le choix d'une politique de soutien important aux associations. Ce soutien prend des formes multiples : subventions, prêt de locaux, mise à disposition d'agents, prêt de salles et de matériel, communication etc....

Les associations sont aujourd'hui confrontées à une conjoncture nationale très délicate, marquée par d'importantes mutations de leur environnement : baisse des subventions publiques, difficultés de renouveler le bénévolat, complexité de l'environnement institutionnel, social, économique, juridique qui oblige de plus en plus les associations à se professionnaliser.

Par ailleurs, les collectivités locales sont dans un contexte financier contraint et se doivent de mener une gestion rigoureuse de l'argent public. Enfin, les développements que permet le numérique ont nécessairement eu un impact sur le fonctionnement des associations, mais aussi sur celui des relations entre la Ville et les associations.

L'ensemble des relations entre la collectivité et les associations agissant sur la commune sont reprises dans cette délibération cadre, dans un souci de transparence, de lisibilité et d'équité.

Le Conseil Municipal prend acte de cette politique générale dédiée aux associations.

### **Emmanuel Porcq**

Ce qui vous est proposé c'est de nous mettre en conformité avec nos instances de vérification et les recommandations que nous fait maintenant la Chambre Régionale des Comptes dans une politique globale de la vie associative. C'est une délibération cadre, que nous avons travaillée en commission. Il s'agit de reconnaître la vie associative à sa juste valeur et de mettre en forme avec une décision du conseil Municipal le cadre général dans lequel nous aidons la vie associative en termes de subventions, de prêts de salle et d'aide technique.

En reprenant cet exposé on reprend également tout ce que fait la ville de Cabourg actuellement en vue de faciliter la vie des associations et des bénévoles qui accompagnent cette vie associative très féconde à Cabourg.

D'abord la mise en place par notre mandature dès 2014 sous l'impulsion de Monsieur le Maire, du pôle vie associative qui est regroupé avec le groupe pôle communication et culture. Il fait office de guichet unique administratif mairie auprès des associations. Il assure un rôle d'animation, de coordination et de veille sur la vie associative Cabourgeaise. Il est la porte d'entrée des différentes demandes associatives, subventions, locaux, matériel. Il travaille à la simplification des procédures comme la centralisation des données, la matérialisation des dossiers de subventions. Je veux remercier Sandrine Roland qui anime cette partie du service et Cécile Rousselet qui est un excellent agent également pour le service Fêtes et Manifestations qui coordonne toutes les aides techniques auprès des associations.

La ville de Cabourg élabore des document types, homogènes pour formaliser les demandes des associations. Certains documents sont déjà téléchargeables sur le site internet de la ville, pour les demandes de subventions par exemple, d'autres sont à venir.

La ville de Cabourg incite les membres des associations à se former régulièrement pour connaître leur droits et devoirs, les risques qu'ils encourent, les nouvelles dispositions juridiques, tout particulièrement des associations qui emploie un ou plusieurs salariés.

Il est fortement recommandé à toutes nouvelles associations souhaitant demander une aide à la ville, que ce soit sous forme de subvention ou de prêt de locaux, d'envoyer un membre de son conseil d'administration, présidence, secrétaire ou trésorier, suivre une formation à la gestion associative.

Pour les principales conditions l'octroi de toutes aides par la ville, un certain formalisme j'en suis quelques fois désolé auprès des présidents, trésoriers ou secrétaires est imposé mais j'allais dire c'est une double couverture, cela nous permet de justifier de l'emploi des fonds publics mais cela permet aussi aux associations qui pourraient être contrôlées de pouvoir retrouver ici dans leurs archives dédiées en mairie, l'ensemble des documents et historiques. Pour être éligible à un soutien de la ville sous quelques formes que ce soit une association doit répondre à la réglementation en vigueur en matière d'octroi de subventions, être une association de loi 1901, une coopérative scolaire, ou un syndicat professionnel, avoir un intérêt local pour Cabourg et les Cabourgeois, avoir une activité légale et conforme à l'intérêt général à la ville de Cabourg. Avoir procédé à une demande conforme aux procédures de la ville de Cabourg, avoir une gestion saine et transparente. Concernant les demandes de subventions, il est demandé à toutes associations souhaitant avoir une subvention supérieure à 2 000 euros de démontrer l'existence de recherches effectives d'autres sources de financement. Un des critères de la Chambre Régionale des Comptes, c'est d'avoir des ressources propres qui soient le double de la subvention octroyée par la ville de Cabourg, enfin concernant les demandes de subventions l'association doit justifier d'au moins 1 an d'existence.

Les associations ayant occasionné des troubles à l'ordre public évidemment ne sont pas éligibles. Toutes associations ayant reçu un soutien financier ou en nature peut être soumise aux contrôles de la ville. Le contrôle a pour but de juger le bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu et la ville réalise elle-même certains de ces contrôles mais se réserve également la possibilité de commanditer auprès d'un expert extérieur la réalisation de contrôles et ou d'audits, en particulier lorsque le soutien dépasse les 50 000 euros par an. Les demandes de subventions, je vous laisse lire, elles sont formalisées évidemment par un document unique qui est en ligne sur le site de la ville. On liste ces subventions et on les travaille en commissions Vie Associative, elles passent ensuite devant la commission des Finances, évidemment le conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces subventions que nous allons voir tout à l'heure. Il peut y avoir des demandes exceptionnelles durant l'année qui sont présentées au conseil Municipal.

Nous avons plusieurs types de subventions, la subvention de fonctionnement, je reçois l'ensemble des associations qui sollicite une subvention en Mairie au mois de Janvier cela permet non seulement de vérifier la comptabilité et également d'échanger sur les joies et les tristesses des bénévoles, cela me permet de faire le tour humain du bénévolat, ensuite on a un arbitrage budgétaire et vote au conseil municipal. On peut avoir également des subventions exceptionnelles ce qui se produit dans l'année d'une façon parfois un peu régulière. Nous avons répertorié par catégories les associations, sportives, culturelles, les associations qui participent à la vie sociale et des loisirs, les autres associations qui ne correspondent pas aux autres critères. Nous avons des sous-critères pour savoir la pertinence de la subvention ou de l'aide qui est attribuée par la ville de Cabourg.

Le type d'activité, le nombre de licenciés, la répartition des adhérents, enfants jusqu'à 18 ans et adultes, le rayonnement de l'association, national, régional, départemental ou communal, la formation des encadrants, la participation à des actions communales, l'organisation de manifestations, l'intervention dans le cadre d'actions citoyennes et ou en faveur du handicapé en milieu scolaire, le développement durable, l'école de sport, le nombre d'équipes en compétition si c'est une association qui s'adonne aux compétitions, la participation au lien social et intergénérationnel enfin la participation au développement humain et économique.

Au niveau des suivis des subventions, l'année suivante lorsque je rencontre à nouveau les associations on fait un suivi de l'objectif qui a été poursuivi et on instaure une culture de partenariat. Un enjeu essentiel pour affirmer l'importance d'une action cohérente entre la ville et les associations au service de besoins identifiés et donc d'objectifs partagés.

Cette culture de partenariat sera donc recherchée à travers notamment la réalisation de conventions d'objectifs et de moyen annuel ou pluriannuel. Ces conventions sont obligatoires vous le savez du fait de la loi au-delà de 23 000 euros de subventions dans l'année et facultative au-deçà de ce seuil. Dans toutes les conventions un accent particulier sera notamment mis sur les indicateurs d'évaluation de l'action de l'association, la durée de validation de la décision d'octroi et sur l'année et au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1.

Mise à disposition de locaux : La ville peut mettre à disposition des locaux pour les activités régulières des associations, une attention particulière sera portée lors de l'attribution de locaux aux associations et lors de chaque renouvellement de convention et la mutualisation de locaux sera préférée.

Procédure de demande : une procédure de demande a été élaborée, nous avons un système de mise à disposition conventionnelle et d'états des lieux d'entrée et de sortie. Nous pouvons également faire des prêts de salles et de matériels.

Le service communication est au service également de la vie associative pour diffuser via les panneaux électroniques de la ville, via « Le regard sur Cabourg » ou via le dépliant mensuel des activités de la vie associative pour annoncer leur manifestation.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie pour cette présentation, vous auriez pu ajouter que ces associations rayonnent au-delà de Cabourg. Plus de 60% des membres de ces associations sont des personnes qui ne sont pas de Cabourg, qui sont de l'intercommunalité ou des villes voisines. Et je crois de plus en plus que nous assumons un rôle prépondérant dans l'animation, le lien social également et ces associations sont autant d'exemples dont on peut se féliciter.

Ce sont des bénévoles qui sont au service de la commune pour les événements culturels, les événements touristiques, mais aussi pour les actions sociales, on peut s'en réjouir.

Après le vote de cette délibération, nous allons passer sur la partie budget mais je crois que l'on peut s'enorgueillir que Cabourg soit à ce point une ville qui attire l'initiative associative et pas seulement l'initiative entrepreneuriale. On a de plus en plus de gens qui s'investissent à Cabourg, à travers des commerces mais on a aussi de plus en plus d'associations qui souhaitent installer leurs sièges à Cabourg, c'est une grande satisfaction car ce lien social est au cœur de nos actions.

### **Joëlle Carbon Lenoir**

Dans un souci d'équité et de transparence nous souhaiterions que toute la valorisation des prestations soit complète pour tout l'ensemble des associations, je parle des cocktails et autres prestations. Je pense que pour la bonne marche de la ville ce serait intéressant.

### **Emmanuel Porcq**

Il y a en effet deux volets dans ce que vous indiquez, c'est le premier volet nous avons un effort à faire sur le recensement à travers l'ensemble des services, des ressources que nous mettons à disposition de la vie associative. Avant notre entrée en fonction en 2014, il n'y avait pas de pôle vie associative, à la faveur de la comptabilité publique, on avait dans divers budgets des contributions à la vie associative. Nous avons fondé ce Pôle Vie Associative, pierre par pierre, l'édifice n'est pas terminé. Nous recensons déjà 80% des aides techniques et matériel, mais par exemple, je n'ai pas la compétence pour octroyer le minibus. Les associations qui ont le minibus en prêt cela ne rentre pas dans la valorisation des aides techniques. Deuxième exemple, vous l'avez souligné, on peut avoir des prestations de bouche qui sont assurées par les aides ménagères du Pôle Vie Social qui ne sont pas forcément quantifiées. C'est le premier volet, on doit progresser. Le deuxième volet, on en a discuté également.

Il y a un autre volet à la vie associative que Monsieur le Maire vient de nous indiquer. Je suis d'accord avec Monsieur le Maire que la ville de Cabourg offre un cadre particulier et intéressant pour la vie associative attirant des bénévoles de l'extérieur qui ne sont pas forcément Cabourgeaise et Cabourgeais. Et d'ailleurs d'une façon récurrente, nous entendons « la subvention pourrait être taillée par rapport aux Cabourgeaise et Cabourgeais qui fréquentent ces associations ». A contrario, la ville de Cabourg ne serait pas ce qu'elle est sans l'apport de bénévoles extérieur de la ville de Cabourg.

Ce n'est pas une réponse à Madame Carbon-Lenoir, c'est ma vision de la vie Associative, et on la partage également avec Monsieur le Maire, avec François Burlot.

Prenons l'exemple du Levallois – Cabourg, c'est 100 bénévoles, si nous n'avions pas dans le club des bénévoles, des bénévoles de l'extérieur de la ville de Cabourg, nous ne pourrions pas faire cette manifestation. Et dans le cadre de ces manifestations quelques fois, comme le Retro Mobil Show, vous avez un certain nombre de prestations qui sont en plus de la subvention accordée parce qu'il y a un trophée ville de Cabourg, une prestation marquée ville de Cabourg, qui ne sont pas quantifiés dans ce qui est apporté par l'association, parce que l'on pense que c'est l'association qui nous apporte quelque chose.

J'ai bien compris les deux volets, et nous allons exprimer les deux volets :

- Faire un vrai travail dans les services pour pouvoir regrouper le tout sur les aides techniques et que vous ayez la valorisation complète à 100 %,
- Exposer de ce qui a été donné ou payé à l'association à l'occasion d'un prix ou d'un trophée sollicité par la ville de Cabourg.

### **Joëlle Carbon Lenoir**

Pour rebondir sur ce que vous venez dire, ne nous trompons pas, il n'est pas question de dire « il ne faut pas le faire ». Nous voulons juste de la transparence.

### **Monsieur le Maire**

C'est d'autant plus normal, et on souscrit à cette demande. Les propos qui sont tenus c'est aussi de dire dans les débats qui nous animent et pour ceux qui suivent, il n'y a pas de schizophrénie entre ce qui se passe à Cabourg ou dans les débats de Normandie au sein de l'intercommunalité.

Certains collègues de l'intercommunalité souhaitent que la piscine de Cabourg ne soit pas au même prix pour les gens du territoire que pour ceux qui sont de l'extérieur, il y a eu ce débat pendant l'intercommunalité. Nous nous y opposons parce que l'on considère que le territoire est très large et que si on applique cette logique là pour la piscine il faut aussi l'appliquer pour les associations, pour les manifestations, pour les demandes.

Les demandes que vous évoquées participeront à cette transparence, et qui montrera en plus tout ce que la ville met à disposition au quotidien pour les associations.

C'est très important, si on devait quantifier en temps humain et c'est ce qui va être fait, les gens s'en rendraient compte davantage.

### **Joëlle Carbon Lenoir**

Je voulais juste rajouter que nous désirons qu'il y ait un tarif préférentiel pour le territoire.

### **Monsieur le Maire**

Ce n'est pas notre logique.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

## 8-Octroi de subventions 2018 aux associations

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

Le tissu associatif participe au bon développement de l'activité de notre territoire et mérite d'être soutenu pour mener à bien des projets en lien avec l'intérêt général. A ce titre, la collectivité propose chaque année, de subventionner les associations ayant fait une demande.

La Commission « vie associative », a notamment échangé à ce sujet afin d'étudier avec transparence et équité les demandes qui ont été formulées, le 5 mars 2018.

L'octroi devant être entériné par le Conseil municipal, il est soumis un tableau synthétique faisant état des demandes par association avec le montant versé, pour certaines, depuis 2016. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter le principe de l'octroi des subventions et de prévoir l'inscription des crédits au budget primitif 2018.

### SUBVENTIONS 2018

	Subvention		Subvention sollicitée 2018	Avis Commission Associative
	2016	2017		
<b>ASSOCIATIONS</b>				
A.P.A.E.I. (Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés)	500 €	500 €	500 €	500 €
A.S.C. Générale	5 650 €	4 400 €	4 000 €	4 000 €
A.S.C Cyclo Club	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
SU Dives/Cabourg Football	30 000 €	35 000 €	41 700 €	35 000 €
A.S.C Judo	12 500 €	12 500 €	13 000 €	12 500 €
A.S.C Pétanque	0 €	500 €	500 €	500 €
A.S.C Tennis de Table	20 000 €	20 000 €	22 000 €	22 000 €
A.S.C Tennis de Table (temps collaire)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Actif	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €



Amicale des Donneurs de Sang	150 €	150 €	150 €	150 €
Amicale des Pêcheurs à la ligne	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100 €	1 400 €	2 100 €	1 700 €
Anciens Combattants	1 600 €	1 600 €	1 500 €	1 500 €
Bibliothèque pour tous	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Bouchons du cœur	150 €	150 €	1 000 €	150 €
Cabourg s'amuse	2 600 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
La Casa à Jeux			200 €	200 €
C.A.P.A.C.	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)	9 200 €	9 200 €	9 400 €	9 400 €
Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) – Subvention exceptionnelle 50 ans de l'association			5 000 €	4 000 €
Cabourg Basket	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Club Loisirs Seniors	1 300 €	1 900 €	1 300 €	1 300 €
Cadiho Plongée	600 €	600 €	600 €	600 €
Cercle littéraire proustien	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Collectif des victimes de l'amiante	300 €	300 €	300 €	300 €
Collège Paul Eluard		1 856 €	1 856 €	1 856 €
Club de Modélisme		1 500 €	1 500 €	1 500 €
Comité de Jumelage	9 500 €	9 500 €	9 500 €	9 500 €
Comité de Jumelage Subvention exceptionnelle			2 500 €	2 500 €
Culture et Patrimoine (Promenade Musicale en Pays d'Auge)	1 500 €	1 500 €	2 000 €	1 500 €
Dame blanche	1 000 €	1 000 €	2 000 €	1 000 €
Ecole du chat	2 000 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €
Ecole de Danse	5 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Ecole Jean Guillou	29 892,00 €	29 800 €	29 600 €	29 600 €
Ecole St Louis (séances de voile)	1 080 €	1 125 €	0 €	
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	600 €	600 €	600 €	600 €
Fédé. Nationale des Déportés	150 €	150 €	150 €	150 €

F.S.L. (Fond Social au Logement)	640 €	640,39 €	630,19 €	630,19 €
Garden Tennis	36 000 €	42 500 €	42 000 €	42 000 €
Amicale des Joueurs du Golf Public	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Lycée Maurois de Deauville (association sportive)	600 €	600 €	1 000 €	600 €
M.A.S (Mouvement d'Action Sociale)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
MFR de Blangy le Château	0 €	100 €		100 €
BTP - CFA Calvados	180 €	120 €	120 €	120 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	497,90 €	574,50 €	536,20 €	536,20 €
3 ifa	- €	0,00 €		60,00 €
Médaillés Militaires	150 €	150 €	150 €	150 €
Mission Locale	10 800 €	10 800 €	0 €	
Mouvement européen	700 €	700 €	1 000 €	700 €
Pays d'Auge	500 €	500 €	500 €	500 €
Les Toiles Cabourgeaises			2 500 €	0 €
Plaisirs des Arts	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Retro Mobile	2 200 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Secours catholique	700 €	700 €	1 000 €	700 €
Karaté Club Cabourg	1 000 €	1 000 €	1 250 €	1 250 €
Si Cabourg chantait	0 €	0 €	2 000 €	0 €
Souvenir Français	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Surf Rescue	1 500 €	2 000 €	2 500 €	1 500 €
Théâtre de la Côte Fleurie	1 700 €	1 700 €	1 750 €	1 700 €
Tous en gym	1 600 €	1 600 €	1 700 €	1 600 €
Twirling Sportif	2 600 €	2 600 €	3 000 €	2 600 €
Un pont pour Oussouye	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Vaincre la mucoviscidose	300 €	300 €	300 €	300 €
Les Amis des marais de la Dives			600 €	600 €
SNSM			750 €	750 €
APE Arc en Ciel			1 000 €	500 €
AFED (Fête de la Mer)			2 000 €	2 000 €
S.R.D.H.		0 €	1 000 €	500 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>277 840,29 €</b>	<b>295 115,82 €</b>	<b>314 542,39 €</b>	<b>290 702,39 €</b>

### **Monsieur le Maire**

Nous allons passer dans la note de synthèse, ce sont les mêmes montants que l'année précédente. Cabourg ne baisse pas ces subventions. Souvent augmenter la subvention nécessite des surcoûts pour les associations notamment à travers la présence d'un commissaire aux comptes ou d'un comptable.

### **Emmanuel Porcq**

Peu de changements sur ce qui vous est proposé par rapport à l'année dernière, quelques petites nouvelles dotations sur lesquelles je voudrais simplement m'expliquer.

D'abord la société Nationale de Secours en Mer, une aide de 750 euros sera attribuée pour la rénovation du bateau.

Une nouvelle adhésion de 600 euros aux Amis du Marais de la Dive dans le contexte GEMAPI, puisque nous avons des intérêts à défendre sur ce dossier. Pour protéger les Cabourgeaises et Cabourgeais d'une submersion marine en interaction avec son littoral. Les Amis du Marais de la Dive travaillent depuis des années à faire découvrir ce marais. Je vous invite à parcourir son dernier ouvrage, c'est magnifique.

### **Monsieur le Maire**

C'est d'autant plus juste, j'invite les Cabourgeais à lire dans le dernier « Regard sur Cabourg » l'interview que nous avons fait avec Monsieur Germain, que j'ai fait avec plaisir sur le sujet de GEMAPI qui va nous animer au niveau de l'intercommunalité et également parce qu'il y a des enjeux financiers très lourds et des décisions à prendre notamment sur le maintien ou non d'un certain nombre d'ouvrages. Je crois que comme toujours c'est une conjugaison de toutes les solutions entre la destruction, le maintien, la création d'ouvrages qui va permettre de trouver la meilleure solution sur cette loi GEMAPI qui n'est pas un cadeau que l'état nous fait. Encore une fois il renvoie aux collectivités et aux intercommunalités la responsabilité des inondations alors qu'il en avait jusqu'à présent l'obligation d'autant que les ouvrages n'ont pas été entretenus. On se retrouve avec des disparités selon les zones de manière très importante mais on en reparlera à l'occasion d'une réunion publique en fin d'année 2018 quand on aura bien avancé sur ce sujet.

### **Emmanuel Porcq**

Nous avons une nouvelle subvention pour l'APE Arc en Ciel, c'est l'Association des Parents d'élèves de l'école Publique qui n'avait jamais demandé jusqu'à présent de subvention. J'ai pensé avec la commission Vie Associative qu'il était souhaitable d'apporter notre soutien à la vie des parents d'élèves et aux aides pédagogiques, aux manifestations qu'ils font en faveur des enfants de l'école publique. Une première subvention de 500 euros pouvait leur être octroyée en attendant de voir ce qu'ils peuvent développer comme travail efficient.

Une autre subvention, plus que symbolique à la faveur de l'élargissement de Normandie Cabourg Pays d'Auge. Nous avons en gestion 2 estuaires celui de la Dives anciennement géré par la Communauté de Communes de la Dives et celui de l'Orne à Franceville-Merville plage. Par souci d'équité avec le littoral, la Communauté de Communes a pour politique de ne plus subventionner de manifestations sur la vie associative portuaire et particulièrement la vie associative qui fait en sorte de créer et d'animer et de promouvoir la Fête de la Mer. Or il n'est pas question ni pour la commune d'Houlgate, ni pour la commune de Dives-sur-mer, ni pour la commune de Cabourg d'abandonner notre patrimoine maritime. Nous avons souhaité en partenariat avec Dives et Houlgate de maintenir cette Fête de la Mer, qui est promue par l'AFED (Association des Fêtes de l'Estuaire de la Dives).

Il vous est proposé de voter une subvention. Je vous rappelle que NCPA avait voté l'année dernière une subvention de 12 500 euros, que la commune de Dives octroiera une subvention conséquente de 10 000 euros mais qui est en compensation sur la CLECT de NCPA, que nous allons ajouter 2 000 euros et que la ville d'Houlgate va ajouter une

subvention pour arriver à une subvention globalisée identique à celle d'auparavant pour réaliser cette manifestation.

Ce qu'on appelait la SRDH, (la Société des Régates de Dives Houlgate) qui a été débaptisée Société des Régates de l'Estuaire qui concernait jusqu'à maintenant Dives et Houlgate. Aujourd'hui malheureusement le Cabourg Yacht Club n'étant plus actif, il fallait pouvoir satisfaire une vie associative autour de la plaisance du nautisme et des joies des croisiéristes amateurs, nous avons été sollicités par la Société des Régates de l'Estuaire. J'ai plaisir de vous annoncer que nous aurons cet été une régates à nouveau devant nos côtes. Une subvention de 500 euros leur serait octroyée en prévision de cette manifestation. L'enveloppe est respectée, nous travaillons avec une enveloppe fermée de 300 000 euros maximum que le montant total des subventions sollicitées par les associations était de 314 542.39 euros et que nous avons arbitrés sur 290 702.39 contre l'année dernière 295 115.82 euros. Mais cette somme s'analyse en fin d'année puisqu'en cours d'année nous avons toujours des sollicitations qui reviennent, on aura peut-être 3 à 4 000 euros de plus à octroyer à la vie associative avant la fin de l'année.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur Porcq pour cette présentation, je remercie l'ensemble des services qui participe à la vie associative, sans lesquels nous ne pourrions pas assurer l'ensemble de ce qui est proposé.

#### **Laurent Moinaux**

Toutes les associations sont importantes à Cabourg qu'elles soient sportives ou culturelles ou autre il y a deux délibérations sur ce nombre important de subventions accordées aux associations. Celle du COS qui dépasse les 10 000 euros ainsi que celle du jumelage qui dépasse également les 10 000 euros. On avait souligné que les subventions devaient être versées en deux parts.

#### **Emmanuel Porcq**

Monsieur Moinaux a raison, c'est-à-dire que pour les deux subventions celle du COS, qui est notre comité des œuvres sociales, nous avons une subvention classique qui reste en dessous des 10 000 euros et une subvention particulière car notre comité des œuvres sociales fête son anniversaire. Dans ce cadre il y a une subvention exceptionnelle que nous avons souhaité verser au COS pour une après midi et une journée complète entre les enfants du COS, les retraités et les actifs pour pouvoir fêter leur anniversaire.

Et également une subvention exceptionnelle pour le comité de jumelage qui ne sera pas récurrente dans le temps. Sur les documents sur table il n'y a pas cette ventilation mais elle sera bien reprise dans la délibération.

#### **Monsieur le Maire**

Ce que je vous propose comme tout le monde est engagé dans une association chacun à son niveau. Les services ayant la liste, on sait que pour tous ceux que les associations concernent ne prennent pas part au vote. Et je remercie tous les élus de leur engagement dans ces associations.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **9-Octroi de subventions 2018 aux associations participant à la réalisation d'une manifestation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission vie associative, sportive, patrimoine et infrastructures en date du 5 mars 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances en date du 6 avril 2018,

Le tissu associatif participe au bon développement de l'activité de notre territoire et mérite d'être soutenu pour mener à bien des projets en lien avec l'intérêt général. A ce titre, la collectivité propose chaque année, de subventionner les associations ayant fait une demande.

### **ASSOCIATION DU FESTIVAL DU FILM DE CABOURG**

L'association du Festival du film de Cabourg organise cette année le 32<sup>ème</sup> festival du film romantique du 13 au 17 juin 2018. Evènement de grande renommée nationale et internationale, le Festival du Film de Cabourg a pour objet la promotion du cinéma. Il reste le rendez-vous incontournable des talents à l'âme romantique mais également des professionnels désireux de présenter des œuvres inédites en France et à l'étranger.

### **LES AMIS DE CABOURG**

L'association « les amis de Cabourg », outre des animations culturelles tout au long de l'année, organise le salon du livre qui se déroule en juillet et le prix Cabourg du roman. Cette manifestation permet aux visiteurs d'avoir des échanges fructueux avec des auteurs au travers de cafés littéraires, de conférences mais aussi par un contact direct.

### **LEVER DE RIDEAU**

L'association « lever de rideau » vit une période de transition visant à modifier la forme actuelle du festival en présentant, cette année, un festival d'une journée (3 pièces ou manifestations théâtrales) pour fidéliser les adhérents existants, marquer la rupture avec la forme initiale du festival et approcher un nouveau public. Cette manifestation aura également pour but de communiquer auprès des institutions et des professionnels de théâtre pour leur présenter les nouvelles orientations prises par le bureau.

### **CABOURG MON AMOUR**

L'association « Cabourg mon amour » organise depuis 2012 un festival de musique à Cabourg dont le but est de promouvoir de jeunes talents et de proposer un évènement musical incontournable au rayonnement national.

### **LE JUMPING DE CABOURG**

La société hippique organise la 89<sup>ème</sup> édition du Jumping du 23 au 27 mai 2018. Cet évènement est dédié à la lutte contre la sclérose en plaques (SEP) depuis 14 ans.

En quelques mots, le jumping de Cabourg c'est 45 épreuves en 5 jours, 600 chevaux logés sur place et 800 cavaliers.

### **CLUB DE MODELISME DE CABOURG (WORLD CUP)**

Le Club de Modélisme de Cabourg organiser le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Cabourg World Cup Drone Racing, une des épreuves de la coupe du monde de Drone Racer enregistré à la Fédération Aéronautique International.

Cette manifestation consiste en un chronométrage officiel. 64 pilotes internationaux seront présents.

L'évènement sera largement médiatisé et les vidéos des courses seront retransmises en direct.

### **LES AMIS DE VINTEUIL**

Les Amis de Vinteuil organise la 4<sup>ème</sup> édition des Journées Musicales Marcel Proust les 5, 6 et 7 octobre 2018 qui, comme les précédentes, est pensée et sera mise en œuvre à la fois pour ceux qui aiment Proust et pour ceux qui veulent le découvrir.

Cette 4<sup>ème</sup> édition, comme celles de 2012, 2014 et 2016 présente un socle musical et convie d'autres domaines artistiques : la peinture, la bande dessinée, la photographie, le cinéma.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le principe de l'octroi des subventions et de prévoir l'inscription des crédits au budget primitif :

<b>SUBVENTIONS LIEES A L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION</b>				
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Subvention sollicitée 2018</b>	<b>Vote et observations</b>
Association du Festival du Film de Cabourg	<b>212 500 €</b>	202 500 €	202 500 €	21 202 500 €
Les Amis de Cabourg	<b>6 500 €</b>	8 000 €	8 000 €	21 8 000 €
Lever de Rideau	<b>17 500 €</b>	12 500 €	12 500 €	21 6 000 €
Cabourg Mon Amour	<b>15 000 €</b>	15 000 €	60 000 €	21 15 000 €
Société hippique (Jumping)	<b>31 000 €</b>	31 000 €	31 000 €	21 31 000 €
Club de Modélisme (World Cup)			3 000 €	21 3 000 €
Les Amis de Vinteuil	<b>20 000 €</b>	0 €	22 000 €	17 pour 4 absentions 22 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>320 500,00 €</b>	<b>269 000,00 €</b>	347 000,00 €	<b>287 500,00 €</b>

### **Monsieur le Maire**

J'avais vous le savez, souhaité qu'elles ne soient plus votées dans le global des subventions associatives mais qu'elles soient gérées différemment.

Cela concerne :

- Association du Festival du Film de Cabourg pour son événement dont la 32ème édition se déroulera du 13 au 17 juin.
- Les amis de Cabourg pour l'ensemble de leurs manifestations et surtout le salon du livre qui cette année se déroulera le 9 juillet.
- Lever de Rideau qui est dans une période de transition et qui va vivre une autre manifestation cette année.
- Le Festival Cabourg mon Amour, qui est un festival électro que les Cabourgeois commencent à s'approprier et je tiens à dire que j'ai demandé à l'association de changer la date de programmation du festival afin de limiter les nuisances d'occupation de la plage et de la zone face aux riverains de Cap Cabourg. Je remercie la présidente du syndicat de la copropriété qui a accompagné cette démarche. Ce festival ne se déroulera plus pendant l'été ni pendant les vacances scolaires, c'est-à-dire fin juin début juillet. Cela permettra aussi aux commerçants de profiter davantage de cette opération qui accueille de plus en plus de public. Cette année Juliette Armanet, artiste phare de la scène Française sera à Cabourg le Dimanche.
- Le Jumping qui sera du 23 au 27 mai 2018
- Le club de modélisme de Cabourg pour sa compétition la Cabourg World Cup Drone Racing du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet.
- Les amis de Vinteuil pour la 4<sup>ème</sup> édition des journées musicales Marcel Proust 5-6 et 7 octobre avec un thématique autour de Proust et de son univers.

Je vous autorise pour chacune de ces associations à voter évidemment contre, ce n'est pas un vote global, vous le voyez dans le tableau un total de 287 500 euros.

### **Julien Champain**

Une précision sur le « Festival Cabourg mon Amour », le Festival est très connu maintenant et grâce à ce changement de date ils peuvent rentrer en concurrence avec « elvi on the rocks ». Cabourg a été élu meilleure destination pour le festival par le journal « Le Monde » et la chaîne « Canal + ». Que ce passe-t-il pour l'association Lever de rideau ?

### **Monsieur le Maire**

Comme je vous le disais c'est une association qui vit un renouvellement à la fois de ces cadres et de son projet, qui change son format. Les associations du théâtre universitaire ont de plus en plus de mal à s'organiser cela devenait compliqué de perpétuer cette tradition car on retrouvait les mêmes troupes, il y avait un besoin de renouvellement. Lors de la dernière assemblée générale de « Lever de rideau », l'ensemble du conseil d'administration a été renouvelé. Ils nous ont proposé un nouveau festival qui sera plus orienté sur les écoles de théâtre.

Le rôle d'une collectivité et c'est comme cela que je l'entends, c'est d'être un facilitateur et un accompagnateur des projets. On n'aurait pas pu demander aux organisateurs du Festival Cabourg mon Amour de s'installer à cette date il y a 4 ans tout comme aujourd'hui on ne peut pas demander au nouveau « Lever de Rideau » d'avoir un projet complètement ficelé.

Cette association sous la présidence de son nouveau président avance vers un nouveau projet, toujours autour du théâtre, nous les accompagnerons si cela fonctionne on continuera. Vous avez pu noter que l'on ne s'entête pas, comme le Drone festival on a pu voir que les moyens qui étaient demandés pour un festival de cette ampleur n'était pas possible pour une ville comme Cabourg. On souhaite laisser la chance à cette association « Lever de Rideau » qui a fait un travail merveilleux pendant plus de 20 ans, d'ailleurs je remercie Béatrice de Selve, et qui ne mérite pas d'être sanctionnée mais au contraire être encouragée dans son évolution.

### **Joëlle Carbon-Lenoir**

L'association « Lever de Rideau » avait demandé plus, et cela ne leur avait pas été accordé. Ils avaient un projet de Festival de professionnels en septembre, on en avait discuté en commission.

### **Monsieur le Maire**

Il faut aussi remettre en place le montant qui était octroyé auparavant et il y avait aussi les effets anniversaires et en plus cette année le Festival « Lever de Rideau » se déroulera sur une seule journée là ou avant le festival durait trois jours, on est encore une fois sur une volonté d'écouter d'un nouveau projet mais on ne peut pas donner les mêmes montants lorsque l'on avait trois jours de festival.

### **Béatrice De Selve**

Les postes lourds c'était le logement, la nourriture alors que là sur une journée avec trois troupes professionnelles ou semi-professionnelles les coûts seront bien moins élevés.

### **Emmanuel Porcq**

L'association « Lever de Rideau » a une réserve de plus de 7 000 euros dans ses comptes. Je ne connais pas le projet définitif, je le défends, le bureau fera en sorte de faire une belle manifestation, nous sommes tous comptables des deniers publics, aujourd'hui il y a une cagnotte de 7 000 euros qu'elle soit utilisée à bon escient et après nous reverrons pour une nouvelle campagne de militantisme pour une subvention accrue.

### **Julien Champain**

Ce n'est pas logique que ce type de discussion autour des associations qui organisent des manifestations culturelles ne soit pas abordée en commission Culture.

### **Monsieur le Maire**

Vous pouvez les aborder dans les questions diverses. On a eu notamment sur le Festival du film romantique d'ailleurs à votre initiative un débat public au sein du conseil municipal qui vous a permis de largement exprimer votre position sur ce Festival mais rien ne vous empêche de l'évoquer au sein des commissions.

### **Laurent Moinaux**

Nous allons faire un vote global, nous voterons pour les 6 premières délibérations, qui sont :

- Association du Festival du Film de Cabourg
- Les Amis de Cabourg
- Lever de Rideau
- Cabourg Mon Amour
- Société hippique (Jumping)
- Club de Modélisme (World Cup)

Nous nous abstenons sur les Amis de Vinteuil, faire venir des conférenciers au mois d'octobre et 10% d'augmentation sur des réalisations extrêmement ciblées n'apporteront rien.

### **Monsieur le Maire**

L'intérêt c'est d'être sur des périodes qui élargissent la saisonnalité et qui élargissent les weekends. Je suis assez fier que depuis notre élection les gens nous disent que Cabourg vit de la Saint Valentin à la Toussaint ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous avons une forte influence tous les weekends de l'année. Cette manifestation a lieu tous les deux ans, cela représente 11 000 euros par an avec une exigence artistique et des artistes qui sont parmi les meilleurs mondiaux. Ce n'est pas de la flagornerie par rapport aux organisateurs que je connais et qui font un travail extraordinaire.

Une politique touristique ou culturelle c'est de conjuguer des événements extrêmement populaires destinés aux plus grands nombres comme peuvent l'être les Feux de la Saint Jean, les Déambulations ou le Diner sur la digue et des événements pointus. Il ne faut pas



s'enfermer que dans des évènements populaires ou que pointus. Ce qui fait la richesse de notre programmation et de toutes les activités qui sont proposées c'est justement cet éventail très large, que chacun puisse y trouver ce qu'il vient y chercher.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **10-Octroi d'une subvention exceptionnelle à la Bibliothèque pour tous**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission vie associative en date du 4 avril 2018,

Vu l'avis de la Commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

La Bibliothèque pour Tous se retrouve sans matériel informatique à la suite d'une panne générale.

Depuis 2016, l'association dispose d'un logiciel permettant à tous les adhérents de consulter l'ensemble du fonds documentaire de la bibliothèque et de réserver les ouvrages à distance.

La Bibliothèque pour Tous a produit un devis d'un montant de 400 € pour l'achat d'un nouvel ordinateur. Une partie de cette dépense sera prise en charge par l'Association Départementale et l'association de Cabourg.

Ce matériel, indispensable au bon fonctionnement de l'association doit être remplacé et la Bibliothèque pour Tous sollicite une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'achat d'un nouveau matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer à la Bibliothèque pour Tous une subvention exceptionnelle de 100 € pour le renouvellement du matériel informatique.

### **Votre Pour : 20**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **11- Conventions annuelles d'objectifs et de moyens avec des associations pour des subventions supérieures à 23 000 euros**

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par des personnes publiques,  
Vu la circulaire du Premier Ministre relative aux relations partenariales entre les pouvoirs publics et les associations en date du 29 septembre 2015,

Vu la commission vie associative en date du 4 avril 2018,

Vu la commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

Considérant qu'il convient de signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations touchant une subvention supérieure à 23 000 euros,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations suivantes :

- AS Football
- Cabourg Basket
- Association du Garden Tennis
- Coopérative scolaire Jean GUILLOU

### **Monsieur le Maire**

La loi du 12 avril 2000 nous oblige à conventionner dans ces montants cela concerne 4 associations :

- AS Football
- Cabourg Basket
- Association du Garden Tennis
- Coopérative scolaire Jean GUILLOU

Nous allons avoir une bonne nouvelle concernant les vestiaires du football qui vont être refaits à neuf pour la saison prochaine. Ainsi qu'une nouvelle clôture. Nous sommes tenus par le calendrier du permis de construire et de l'urbanisme.

### **Votre Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **12-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Société hippique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission vie associative en date du 4 avril 2018,

Vu l'avis de la Commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

En 2017, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été signée entre la Ville de Cabourg et la Société Hippique.

Dans l'article 5 de ladite convention, il était prévu le versement de la subvention au mois de juin.

Au vu des dépenses engagées pour l'organisation du Jumping de Cabourg, la Société Hippique a émis le souhait que la subvention soit versée au mois de mai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1, modifiant l'article 5 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Société Hippique permettant notamment de créditer la subvention au compte de l'association au mois de mai.

### **Votre Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **13-Convention avec l'association la Salicorne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Vie associative en date du 4 avril 2018,

Vu l'avis de la Commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

Du fait de la non reconduction de l'évènement THE MUD DAY en 2018 et en raison du succès que ce type d'évènement a généré, la Ville de Cabourg a décidé d'accueillir les 22 et 23 septembre 2018, la « FRAPPADINGUE CABOURG X'TREM ». La Frappadingue est une course existant depuis 2010 consistant à réaliser des épreuves de 12 kilomètres comportant 40 obstacles tous contournables. Lors de cette course, les participants sont déguisés.

Organisée par l'association LA SALICORNE la manifestation est régie selon les conditions précisées dans la présente convention à savoir :

- La mise à disposition de lieux par la Ville
- L'apport et le soutien logistique apporté par la Ville
- La prise en charge de certains matériels et/ou consommation de fluides
- Le recrutement de personnel par la Ville
- Le soutien communication par la Ville
- L'aide à l'organisation apportée par la Ville
- Les droits consentis par la Ville à l'association LA SALICORNE
- Les droits consentis par l'association LA SALICORNE à la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-annexée.

#### **Monsieur le Maire**

La société organisatrice du Mud Day malgré le succès populaire de cette manifestation à Cabourg et qui avait réuni plus de 5 000 personnes a fait le choix de se recentrer sur les grandes villes. Nous avons remplacé par une autre course d'obstacles qui s'appelle « La Frappadingue ».

#### **Joëlle Carbon-Lenoir**

Avec ASO on savait combien cela coûtait, j'aurais souhaité par transparence que l'on puisse valoriser les prestations prévisionnellement, de savoir approximativement combien cela va coûter.

#### **Monsieur le Maire**

On pourra vous le faire assez rapidement car les prestations demandées sont assez similaires à ce qu'ASO demandait à la ville. La frappadingue existe depuis plus longtemps

que le Mud Day, ils sont les inventeurs de ce type de course en France. Pour votre information le terrain de Foot ne sera pas utilisé.

**Pour : 17 - Contre : 4**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

#### **14-Convention avec la société La Pièce**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission Vie Associative, Sportive, Patrimoine et Infrastructures en date du 4 avril 2018,

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances en date du 6 avril 2018,

Dans le cadre de sa politique événementielle et afin de communiquer sur la prochaine ouverture du Musée Marcel Proust, la ville de Cabourg accueillera un Escape Game dans les Jardins de l'Hôtel de Ville du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2018.

Installé dans un conteneur de 28m<sup>2</sup> décoré et aménagé par la société LA PIECE, cet escape game sera centré sur l'histoire de Marcel Proust à Cabourg. Le but de ce jeu d'évasion réel est de parvenir à s'échapper d'une pièce dans une durée limitée (une heure). Il se pratique principalement en groupe de plusieurs personnes, les joueurs doivent chercher des indices disséminés dans une pièce, puis les combiner entre eux pour pouvoir avancer dans l'énigme et sortir de la pièce. Le prix d'entrée est fixé à 20 € par équipe.

Pensée, organisée et entièrement gérée par la société La Pièce, l'animation Escape Game sera régie selon les conditions précisées dans la présente convention à savoir :

- La mise à disposition d'un espace public par la Ville, espace de 28m<sup>2</sup> dans les Jardins de l'Hôtel de Ville
- Le soutien logistique apporté par la Ville
- L'installation électrique pour le conteneur
- La prise en charge de la consommation électrique par la Ville
- Le soutien communication par la Ville

Pour la création et l'exploitation de cette animation la ville de Cabourg paiera la somme de 24 000 € TTC à la société La Pièce. En échange, la société La Pièce s'engage, une fois les 6 000 € TTC d'entrées atteints acquis à son compte, à reverser le reste des recettes à la ville de Cabourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

#### **Monsieur le Maire**

Nous allons créer un Escape Game : jeux dans lesquels vous êtes enfermés dans une pièce, pour en sortir vous devez répondre à des énigmes des questions, retrouver des objets dans

un temps défini, vous avez 1 heure pour en sortir, à travers des thématiques qui vous sont proposées. Dans la cohérence qui est la notre nous allons faire comme thématique Marcel Proust, la chambre 414 de Marcel Proust du Grand Hôtel sera reconstituée. C'est un jeu qui permettra à la fois de découvrir l'univers de Marcel Proust, de faire la promotion de notre futur musée, et de faire connaître son œuvre. C'est une société spécialisée qui va organiser cette manifestation. La ville participera financièrement et dans le cadre d'un échange au-dessus des 6000 euros nous aurons des recettes qui seront distribuées à la ville. La ville met juste à disposition l'espace public, nous n'aurons pas de coûts de soutien logistique en dehors de la promotion sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août. Essentiellement les weekends dans un premier temps. Ensuite tous les jours durant l'été. Au prix de 20 euros pour 4 personnes. Une animation très ludique en famille à partir de 7 ans pour les enfants. On revendique au droit à l'expérimentation.

**Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **15-Subvention Soliha**

Vu la commission vie associative, patrimoine et infrastructures en date du 4 avril 2018,

Vu la commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

Chaque année, et ce depuis 2003, la ville de Cabourg proroge la convention d'animation et de suivi du programme de réfection des façades proposée par la société SOLIHA afin de permettre aux Cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine. SOLIHA intervient notamment pour assurer une mission de conseil et de suivi des opérations auprès des demandeurs.

Après validation du dossier de demande par SOLIHA, une demande de concours financier est faite à la commune dont le montant ne peut excéder 1500 euros pour les façades et 400 euros pour les éléments divers tels que les murs de clôture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'octroi d'une subvention :

- De 1500 euros à SCI MICLAUGUY représentée par Madame IMBERTON Odile, pour des travaux de ravalement de façade sur un immeuble sis 54 avenue Guillaume Le Conquérant à Cabourg et 160 euros pour aide à la pierre-éléments divers.

### **Emmanuel Porcq**

Je voudrais profiter de cette subvention pour saluer Maître Pigot, qui est dans la salle, nouveau notaire à Cabourg. Lui indiquer qu'il pourra conseiller à ses clients d'avoir recours éventuellement aux subventions Soliha dans le cadre de la restructuration, la réhabilitation, la rénovation de façade et de clôture. Une aide technique est apportée par les services techniques et Soliha permet l'octroi d'une subvention de 1500 euros d'aide à la pierre dans la limite de 10% de la facturation des travaux et 400 euros pour les travaux de clôture.

Il est proposé au conseil municipal ce soir une subvention de 1500 euros à la SCI MICLAUGUY représentée par Madame IMBERTON Odile pour des travaux de ravalement de façade sur un immeuble sis 54 avenue Guillaume Le Conquérant à Cabourg et 160 euros pour aide à la pierre-éléments divers.

**Pour : 21**

## **Monsieur le Maire**

Vous avez remarqué que désormais les SCI sont également éligibles à l'aide de Soliha. Les biens patrimoniaux familiaux peuvent bénéficier de ces subventions. A travers notamment la Fondation du Patrimoine d'autres biens du centre-ville peuvent bénéficier de subventions.

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **16-Adhésion au syndicat mixte pour l'insertion sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord**

Vu les statuts du syndicat mixte,

Vu la commission vie sociale et solidaire, logement et emploi en date du 3 avril 2018,

Vu la commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

La Ville de Cabourg souhaite accompagner individuellement les cabourgeois sans emploi afin de travailler avec eux l'insertion professionnelle.

L'adhésion au syndicat mixte pour l'insertion sociale et professionnelle du Pays d'Auge Nord permet à la ville d'entrer dans le dispositif du PLIE – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, organisme intermédiaire qui proposera en relation avec l'espace emploi de la Ville de Cabourg, des rencontres et suivis des cabourgeois afin de les accompagner individuellement pour accéder à un emploi durable. En mobilisant le fonds social européen, le PLIE pourra également participer au financement de l'espace emploi de la ville de Cabourg, ainsi qu'au financement de toute action en faveur de l'emploi pour un public dédié.

Les statuts prévoient une cotisation annuelle calculée sur la base du dernier recensement. La cotisation était de 2,40 euros par habitant pour l'année 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'adhésion au syndicat mixte pour l'insertion sociale et professionnelle du Pays d'Auge Nord, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à hauteur de 2,30 euros par habitants (3673 habitants) soit 8 447,90 euros.

## **Nadine LEGUEDOIS**

C'est un renouvellement d'adhésion au syndicat mixte pour l'insertion sociale et professionnelle du Pays d'Auge Nord dont nous faisons partie.

Ce syndicat nous y avons adhéré seul, normalement ce sont des communautés de communes qui y adhèrent mais à l'époque la CCED ne le souhaitait pas. La ville de Cabourg a choisi d'y adhérer seule. Il y a des pourparlers pour que l'année prochaine NCPA y adhère.

Je vous demande le renouvellement pour la ville de Cabourg, nous avons une personne du Plie d'Honfleur dont je suis administrateur qui vient tous les jeudis dans nos locaux et qui rencontre les différents demandeurs d'emplois. Une trentaine de personnes sont suivie chaque année.

**Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

## 17-Tableau des effectifs

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 14 novembre 2016 créant un emploi permanent à temps non complet (17h30 hebdomadaires) de directeur du développement économique dans le grade d'attaché territorial,

Vu l'avis du comité technique en date du 23 mars 2018,

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

Considérant qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, Considérant qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des emplois municipaux,

Considérant la nécessité de créer un emploi de chargé de mission sécurité locale au vu des motifs exposés ci-dessus.

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du contexte actuel, la sécurité est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. Des nouveaux besoins ont émergé, notamment dans le cadre de l'organisation des événements et des manifestations. Dans ce domaine, la Préfecture du Calvados pose un certain nombre d'obligations et de contraintes auxquelles les services de la ville de Cabourg doivent répondre.

La ville de Cabourg souhaite ainsi recruter un chargé de mission sécurité publique locale. Celui-ci sera ainsi chargé de proposer et d'accompagner les services dans la mise en place d'une politique de sécurité et de prévention. Il accompagnera plus particulièrement la Direction Communication, vie associative, culture et animations ainsi que la police municipale pour le volet sécurité de l'ensemble des manifestations et événements organisés sur le territoire de la ville de Cabourg.

En relation avec le Maire-Adjoint en charge de la sécurité, la Directrice Générale des Services et le chef de service de la police municipale, il formalisera le projet sécurité de la municipalité et proposera les dispositions nécessaires à la sécurisation de l'ensemble des manifestations et événements publics, à l'adaptation de l'organisation de la police municipale et des équipes pour répondre aux enjeux de la sécurité publique locale, aussi bien dans l'action quotidienne que dans les périodes à forte fréquentation de la station.

Cet emploi relève de la catégorie A et le candidat devra disposer de très bonnes connaissances de la législation et réglementation en matière de sécurité publique ainsi que du fonctionnement des collectivités et des acteurs institutionnels. Il disposera de capacités d'analyse, de diagnostic, de synthèse ainsi que du sens des relations publiques, de très bonnes qualités relationnelles, rédactionnelles et oratoires.

Il devra faire preuve d'une capacité à travailler en transversalité.

Du fait de l'absence de cadre d'emplois correspondant à ces missions, il s'agira du recrutement d'un agent contractuel de catégorie A pour une durée de 3 ans dans les conditions de l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Par délibération en date du 14 novembre 2016, le conseil municipal a créé un emploi permanent à temps non complet (17h30 hebdomadaires) de directeur du développement économique dans le grade d'attaché territorial en charge de développer les ressources financières de ville de Cabourg à travers notamment une politique de mécénat mais aussi en optimisant la recherche et l'obtention de financements extérieurs via des pratiques innovantes. Compte tenu de la modification de l'organigramme soumis à l'avis du comité technique le 23 mars 2018, il n'est pas nécessaire de maintenir ce poste dans les effectifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- supprimer 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et créer 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique avec effet au 16 avril 2018,
  - supprimer 7 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique et créer de 7 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2018 pour 6 postes et au 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour 1 poste,
  - supprimer 1 emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise et créer 1 emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2018,
  - supprimer 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif et créer 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2018,
  - supprimer 1 emploi permanent à temps complet de rédacteur et créer 1 emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018,
  - supprimer 1 emploi permanent à temps complet d'atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe et créer 1 emploi permanent à temps complet d'atsem principal de 1<sup>ère</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2018.
- créer un emploi à temps complet de chargé de mission sécurité locale en qualité de contractuel de catégorie A et dans les conditions de l'article 3-3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- charger Monsieur le Maire de fixer le niveau de rémunération de l'agent recruté en compte, notamment, des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience.
- supprimer un emploi permanent à temps non complet (17h30) d'attaché territorial.

### **Nicole Guyon**

Dans la délibération qui vous est présentée, la première partie consiste à supprimer l'emploi existant à l'organigramme pour en créer un autre. Le salarié reste le même mais il bénéficie d'une promotion. Soit 13 personnes qui vont changer de grade au cours de l'année.



Nous avons la création d'un emploi à temps complet de Chargé de mission sécurité locale en qualité de contractuel de catégorie A. Qui va se voir confier la prévention et de sécurité pour toutes les manifestations.

### **Monsieur le Maire**

Ce ne sera pas un policier municipal, à la suite d'une décision de justice du tribunal administratif de Nice, il n'est pas possible d'engager ce type de poste au sein de la police municipale. Ce que l'on souhaite c'est que la création de ce poste permette aux policiers municipaux existants d'être davantage sur le terrain afin de les soulager d'un certain nombre de tâches administratives.

J'ai une pensée pour Monsieur Eric Lebas, qui a perdu son père hier.

Monsieur Lebas me disait qu'il ne pouvait plus exercer ses missions à cause des exigences administratives et le renforcement des demandes de la préfecture suite aux plans Vigipirate. Le poste qui sera créé à pour but de lui permettre d'avoir une présence sur le terrain près de ses collègues.

Cette personne sera en lien entre la DGS et la police municipale. Cette personne aura la responsabilité des plannings et de l'organisation du travail sur le terrain en lien avec Jean-Pierre Toilliez l'Adjoint à la sécurité. C'est un chargé de sécurité qu'on appelle un préventionniste.

La préfecture demande de plus en plus des dossiers de prévention sur les manifestations que nous devons fournir pour tout événement organisé à Cabourg afin de rassurer les services de l'état. Il faut aussi prévoir les évacuations en cas d'incidents graves, les plans d'intervention qui touchent à la sécurité. On demande davantage à des agents de limiter le nombre de morts plutôt que de les anticiper. La détermination de certaines personnes fait que les agents doivent limiter ou intervenir pour limiter le drame. Ce sont des préventionnistes qui interviennent en amont, les événements récents nous ont prouvés que cela peut arriver n'importe où, à n'importe quel moment auprès de n'importe quelle population. Nos communes qui semblaient épargnées par le passé de ce type de situation ne sont malheureusement pas à l'abri.

### **Jean-Pierre Toilliez**

Monsieur Lebas sera également déchargé des dossiers destinés à la préfecture ou sous-préfecture lors des manifestations, n'assistera plus aux réunions, il reviendra plus en proximité. La partie administrative sera également allégée.

Les villes à risque sur la côte Fleurie sont Honfleur, Deauville et Cabourg. Tous les événements dans Cabourg, petits ou grands sont étudiés réellement pour minimiser et éviter le drame.

**Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

**18- Comité technique commun entre la ville et le CCAS**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 85-565 modifié du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Considérant l'intérêt de disposer d'un comité technique unique compétent à l'égard des agents de la ville et du CCAS de Cabourg,  
Considérant que la composition actuelle du comité technique est paritaire avec 5 représentants titulaires et suppléants pour chaque collège,  
Considérant que l'avis des représentants de la collectivité est recueilli,  
Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats aidés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 127 pour la ville et 14 pour le CCAS,  
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 23 mars 2018,  
Considérant l'avis du comité technique paritaire en date du 23 mars 2018.  
Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

Le Maire précise aux membres du Conseil municipal que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un comité technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un comité technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Ainsi, par délibération du Conseil municipal en date du 15 septembre 2014, un comité technique commun a été créé entre la ville et le CCAS de Cabourg.

Les élections pour le renouvellement des représentants du personnel au comité technique auront lieu le 6 décembre 2018 et il convient de délibérer sur les conditions de mise en place du comité technique.

La délibération doit notamment fixer le nombre de représentants du personnel (entre 3 et 5 lorsque l'effectif de la collectivité est compris entre 50 et 350 agents), décider du maintien ou pas de la parité numérique entre le nombre de représentants du personnel de celui des élus et fixer, le cas échéant, le nombre de représentants des élus qui, en tout état de cause, ne peut être supérieur à celui des représentants du personnel. La délibération doit également fixer les modalités de vote du collège employeur ; en effet, l'avis du comité technique est émis à la majorité des représentants du personnel. La délibération peut toutefois prévoir le recueil par le comité technique de l'avis du collège employeur, indépendamment de celui du collège des représentants du personnel. Chaque collège émet alors son avis à la majorité des membres présents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de conserver un comité technique commun à compter du 7 décembre 2018 entre la ville et le CCAS de Cabourg,

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5,
- de fixer le nombre de représentants suppléants du personnel à 5,
- de maintenir la parité numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité à 5 et un nombre de représentants suppléants de la collectivité à 5,
- de maintenir le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

**Pour : 21**

Monsieur le Maire présente la délibération suivante

### **19-Comité hygiène sécurité et conditions de travail CHSCT commun entre la ville et le CCAS**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, Considérant l'intérêt de disposer d'un C.H.S.C.T unique compétent à l'égard des agents de la ville et du CCAS de Cabourg,

Considérant que la composition actuelle du C.H.S.C.T est paritaire avec 3 représentants titulaires et suppléants pour chaque collège,

Considérant que l'avis des représentants de la collectivité est recueilli,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels et contrats aidés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 126 pour la ville et 14 pour le CCAS,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 23 mars 2018,

Considérant l'avis du comité technique en date du 23 mars 2018.

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 6 avril 2018,

Le Maire précise aux membres du conseil municipal que les articles 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoient que le C.H.S.C.T est désormais obligatoire dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un C.H.S.C.T unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Ainsi, par délibération du Conseil municipal en date du 15 septembre 2014, un C.H.S.C.T commun a été créé entre la ville et le CCAS de Cabourg.

Les élections pour le renouvellement des représentants du personnel au Comité technique auront lieu le 6 décembre 2018 et il convient de délibérer sur les conditions de mise en place du C.H.S.C.T.

La délibération doit notamment fixer le nombre de représentants du personnel (entre 3 et 5 lorsque l'effectif de la collectivité est compris entre 50 et 350 agents), décider l'instauration ou pas de la parité numérique entre le nombre de représentants du personnel de celui des élus et fixer, le cas échéant, le nombre de représentants des élus qui, en tout état de cause, ne peut être supérieur à celui des représentants du personnel. La délibération doit également fixer les modalités de vote du collège employeur ; en effet, l'avis du C.H.S.C.T est émis à la majorité des représentants du personnel.

La délibération peut toutefois prévoir le recueil par le C.H.S.C.T de l'avis du collège employeur, indépendamment de celui du collège des représentants du personnel. Chaque collège émet alors son avis à la majorité des membres présents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de conserver un C.H.S.C.T commun à compter du 7 décembre 2018 entre la ville et le CCAS de Cabourg.
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3,
- de fixer le nombre de représentants suppléants du personnel à 3,
- de maintenir la parité numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité à 3 et un nombre de représentants suppléants de la collectivité à 3,
- de maintenir le recueil, par le C.H.S.C.T, de l'avis des représentants de la collectivité.

### **Monsieur le Maire**

Pour la dernière délibération avant les questions diverses s'il y en a c'est le CHSCT c'est-à-dire le comité d'hygiène sécurité et conditions de travail commun entre la ville et le CCAS. C'est exactement la même chose car là aussi vous est proposé de reconduire le nombre de personnes à 3 entre les deux. J'en profite d'ailleurs pour remercier les représentants syndicaux de nos échanges fructueux lors des réunions au niveau du comité technique paritaire et dans l'élaboration de ce CHSCT et des différentes actions qui sont menées.

Je suis très fier d'avoir renoué un dialogue avec les syndicats et les représentants qui nous permettent d'anticiper beaucoup de problèmes et mettre un certain nombre d'actions pour que les services puissent trouver à Cabourg un épanouissement professionnel mérité, les agents sont extrêmement sollicités.

Je suis très fier de dire que dans les années à venir jamais on aura autant investi dans les services à Cabourg. A travers un certain nombre de travaux qui vont être réalisés dans les bâtiments qui vont être entièrement repensés et remodelés au service des Cabourgeois mais aussi au service du bien vivre des employés municipaux. Sans parler du Pôle vie social qui va être créé et dont on va inaugurer la première pierre le 9 juin prochain.

Ce bâtiment va s'appeler Gonzague Saint Bris en souvenir de cet écrivain très amoureux de la station.

Pour : 21

**Monsieur le Maire**

J'en profite avant de vous céder la parole pour les questions diverses de remercier encore tous les services pour effectivement le Carnaval des Enfants qui a eu un énorme succès avec un temps magnifique. Même si on continue à trouver des confettis un peu partout cela fait parti du jeu.

Il reste 1 délibération en dépôt sur table :

**20-autorisation de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour la restructuration du Garden Tennis**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 421.1 et suivants et R 421.1 et suivants,

Vu le projet de restructuration du Garden tennis

Dans le cadre de la restructuration du Garden tennis de Cabourg la commune de Cabourg va être amenée à déposer diverses demandes d'autorisation d'urbanisme : permis de construire et déclaration préalable, afin de rénover et restructurer les différents bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à déposer au nom et pour le compte de la Commune tous les documents nécessaires à l'obtention des demandes d'autorisation d'urbanisme.

**Monsieur le Maire**

C'est là aussi un des projets importants proposé à travers la création de vestiaires pour le Garden Tennis. On n'avait jamais autant investi dans le patrimoine de Cabourg et dans la rénovation. L'état d'un certain nombre de bâtiments était effrayant. Je remercie Emmanuel Porcq d'avoir travaillé avec moi sur ce sujet mais j'y étais très sensible, notamment sur les infrastructures sportives, le Garden était dans un état déplorable. On va investir 1 600 000 euros dans ce Garden Tennis. En commençant par la réfection des vestiaires, une réflexion sur la nature des courts, une couverture de certain court extérieurs. J'ai rencontré les personnes de la ligue et de la fédération française de Tennis qui vont nous aider à travers un certain nombre de subvention, qui serait à 5 chiffres. Nous avons une délibération à vous proposer sur cette autorisation.

Pour : 21

**Monsieur le Maire**

Est-ce que vous avez des questions diverses ?

### **Laurent Moinaux**

- On aimerait avoir des précisions financières sur le padle que l'on devait inaugurer au mois de juin de l'année dernière, et quand verra le jour ce padle ?
- Le cimetière fermé le weekend avec uniquement une sonnerie sur l'avenue de l'Hippodrome, une personne âgée est restée 2 heures enfermée dans le cimetière.
- L'AVAP, je pense que Monsieur Porcq passera une délibération en mai ou en juin, j'entends extrêmement souvent l'interdiction d'utiliser l'aluminium et le PVC nous sommes dans une ville côtière, nous sommes sujets à de nombreuses dégradations du bois et des peintures, et ne plus utiliser l'aluminium ou le PVC est une aberration.

### **Monsieur le Maire**

On va être assez rapide sur les 2 premières questions et je laisserai la parole à Emmanuel Porcq sur l'AVAP car c'est vraiment son sujet.

Sur le Paddle vous le savez et je m'en étais expliqué au sein de ce conseil municipal, nous avons dû revoir entièrement la copie du padle suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise qui avait été choisie. Qui était les Tennis Jean Becker, existante depuis plus de 30 ou 40 ans et une société connue et reconnue dans ses travaux de tennis. Nous nous sommes retrouvés avec un chantier qui a dû être arrêté, on a également constaté un certain nombre de malfaçons. Nous avons dû reprendre le dossier à zéro, avec le conseil et l'accompagnement du liquidateur judiciaire, nous avons récupéré une partie importante des sommes au prochain conseil on vous communiquera les sommes exactes, nous ne sommes pas perdant dans cette affaire. L'inauguration de ce padle aura lieu le 28 avril prochain, puisque les travaux ont énormément avancé, la chape de plomb a été refaite, on vous fera un point financier précis.

Sur le cimetière : J'ai été informé de cette affaire, le cimetière était bien ouvert pendant le weekend, il y a eu un problème de gâche au niveau de la porte. Nous allons changer le système en mettant un système automatique. Pendant la durée des travaux, ce sera la police municipale qui sera chargée de l'ouverture et de la fermeture du cimetière. C'est un incident regrettable je vous l'accorde.

Je vais laisser Emmanuel Porcq vous répondre mais ce qui a guidé nos réflexions sur l'élaboration de l'AVAP, c'est ce souci permanent de préservation du patrimoine tout en tenant compte de l'évolution des matériaux. Ce qui était vrai pour l'aluminium ou pour le PVC il y a quelques années versus le bois n'est plus du tout d'actualité aujourd'hui. Le bois a des technologies bien meilleures avec les différents types de traitements qui sont réalisés sur ce matériau. On a une filière bois locale qui est à valoriser.

### **Emmanuel Porcq**

Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur Moinaux de soulever à l'occasion de votre question diverse un magnifique travail de l'aire de valorisation du patrimoine qui fera de Cabourg un site patrimonial remarquable selon la nouvelle législation.

Tout d'abord pour vous rappeler que cette AVAP n'est ni plus ni moins qu'une transformation de la zone de protection du patrimoine architecturale urbanistique et paysagé qui répertoriait déjà des classements de villas et maisons. Pour vous rappeler également que l'AVAP aujourd'hui à 5 classements de villas ou de maisons.

- Les classés monuments historiques que sont le patrimoine des Cabourgeaises et Cabourgeais, le Grand Hôtel et Casino.
- Les bâtiments exceptionnels, Résidence du Casino et un certain nombre de villas.
- Des patrimoines remarquables
- Des patrimoines intéressants
- Du patrimoine sans intérêt

La CLAVAP, la commission locale de l'AVAP qui a mis en place ce travail, et les élus en particulier ont été moteurs de pouvoir faire évoluer un certain nombre de matériaux en remplacement des visseries, fenêtres et embrasures de portes extérieures et de volets. Seulement dans la CLAVAP vous avez des élus, des membres associés et vous avez des services de l'état de l'architecte des bâtiments de France et de la DRAC. Une discussion c'est ouvert à plusieurs reprises et je sais que dans l'enquête publique qui vient de s'achever au moins trois Cabourgeais se sont exprimés sur le sujet de l'aluminium thermolaqué ou du PVC. Nous n'avons rien changé à la règle de la ZPPAUP, c'est-à-dire non pas d'imposer un matériau mais d'imposer un remplacement à l'identique sur les villas qui sont exceptionnelles ou remarquables mais à noter que nous avons obtenu sur les bâtiments intéressants ce qui n'était pas le cas de la ZPPAUP de pouvoir faire évoluer vers le PVC et sur l'aluminium thermolaqué. Ce n'est pas vrai de dire que l'AVAP règlemente davantage. L'AVAP évolue vers les matériaux dit plus performants. Monsieur le Maire vient de le rappeler nous avons eu un certain nombre d'experts qui sont venus nous rapporter que des matériaux en bois ont aussi fait des progrès, que les visseries en bois assureraient une ventilation que n'assure pas le confinement PVC ou en thermolaqué. Il y a bien une évolution vers la prise en compte énergétique d'ailleurs c'est la loi, et c'est tout l'objet de l'AVAP.

L'AVAP c'est de faire évoluer un document, et forcément contraignant et protecteur du patrimoine donc des rénovations à l'identique et sur un patrimoine intéressant pouvoir le faire évoluer vers des matériaux dits plus performants mais à certains égards seulement. L'enquête publique est terminée nous avons quelques jours encore pour faire un mémoire en réponse à Monsieur le Commissaire enquêteur sur les quelques remarques d'observations qui ont été formulées, derrière la CLAVAP sera saisie de ses observations par le public. La marge veut pour voir si un classement de villas peut être remaniée. Pour répondre rapidement certains propriétaires s'étaient émus de voir leur villa classée sans en avoir été informés. Je rappelle que tout processus de classement ou tout processus de servitude qui s'impose au plan local de l'urbanisme est évidemment unilatéral. La loi prévoit un développement uniquement par la CLAVAP. Si des propriétaires contestent à juste raison leur classement, la CLAVAP sera ouverte et regardera précisément les cas qui seront soulevés.

### **Jean-Pierre Toilliez**

J'ajouterais pour compléter que les policiers municipaux vont recevoir une formation pour pouvoir déceler des anomalies, des changements, et pouvoir faire respecter les règlements de l'AVAP.

### **Laurent Moinaux**

J'ai encore 2 questions :

- Vous avez fait Monsieur le Maire dans la presse la présentation du nouveau Pôle ou vous avez annoncé un prix HT d'1 180 000 euros et dans le DOB nous avons un chiffre de 1 670 000 euros pourquoi une baisse de 500 000 euros ?
- A chaque fois qu'il y a de fortes pluies, il y a de l'eau autour du cèdre à l'entrée de la ville. Des entreprises sont intervenues, qu'est ce qui est prévu pour éviter cette marre d'eau ?

### **Monsieur le Maire**

La première réponse sur la différence des 500 000 euros, c'est le TVA d'une part puisque dans le DOB c'est TTC, ensuite nous avons les études qui n'étaient pas incluses dans le budget alors que dans le DOB cela comprend l'ensemble des coûts.

J'ai demandé car nous n'avons pas forcément la subtilité des grilles de lecture des fonctionnaires que désormais dans les budgets soient inclus les enveloppes globales intégrant tous les coûts pour chaque projet.

Depuis plusieurs mois Colette Crief et l'ensemble des services essayent de trouver une solution, il y a un problème d'écoulement des eaux, des travaux seront réalisés.

Je vous remercie tous de votre présence et souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.